




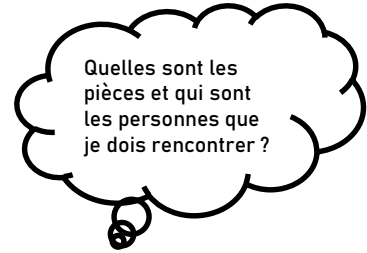
Le doctorant prend contact avec un directeur de thèse (DT) et choisit un sujet de recherche

Le doctorant complète le dossier de candidature\* en doctorat et réunit les pièces administratives nécessaires à son inscription : CV, diplômes, financement...  
*\*Disponible sur le site de l'ED*

Je suis accepté =>   
- Création de la fiche ADUM par le doctorant (cf vademecum création de profil)  
- Remplissage des champs et finalisation du profil.

Finalisation de la première étape par le doctorant

Accès sur ADUM à l'impression des pièces pour signature par les parties prenantes (direction thèse, DU, DED)

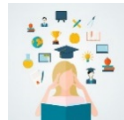


- Autorisation inscription (signatures DT, Co-DT, DU, DED, ED)
- Convention de formation (note d'information ED SMRE) (signatures DT, Co-DT, DU, DED, ED)
- Charte du doctorat (signatures DT, Co-DT, DU, DED, ED)
- Fiche RGPD (uniquement signature doctorant)

Quand le circuit est terminé, que les signatures sont obtenues, ainsi que l'entretien avec le DED a été fait, le doctorant dépose son dossier à l'ED pour contrôle et validation finale

L'ED contrôle le dossier, donne son visa, valide l'inscription dans ADUM et l'inscription administrative peut être faite,,,

Le doctorant s'inscrit administrativement dans son établissement 



Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, je dois fournir une attestation d'acquiescement de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)